

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 du mois de janvier ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/01/2023..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Florent CANTETEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Yohan LAURENCEAU, Ninon LACOLLEY Hugues LELONG, Alexandra VÉQUAUD

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Daniel VALLIN donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Alexandra VÉQUAUD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

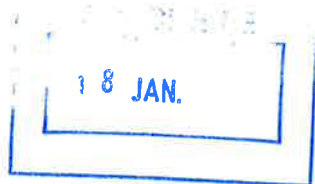
481-23 Lotissement « le Tivoli » - rétrocession des espaces communs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lotissement à usage d'habitations d'initiative privée dénommé « le Tivoli » est maintenant achevé. Il présente la demande formulée par Monsieur Michel GARNIER de rétrocéder gratuitement à la Commune les espaces communs (voie , accotements , espaces verts et réseaux) cadastrés section AK n° 203 et 211.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0):

- Approuve le projet de rétrocession qui lui est présenté.
- Décide de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître NUSS.
- Précise quel les frais d'acte seront à la charge du vendeur.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le



Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 du mois de janvier ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/01/2023..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Florent CANTETEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Yohan LAURENCEAU, Ninon LACOLLEY Hugues LELONG, Alexandra VÉQUAUD

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Daniel VALLIN donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Alexandra VÉQUAUD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

479-23 Sécurisation de l'Ecole Georges Brassens – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de sécurité et notamment les intrusions intempêtes survenues depuis quelques mois à l'Ecole Georges Brassens.

Il en présente un projet d'installation d'un dispositif de contrôle d'accès.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée. Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprises	Observations	Offres HT
DOMOTIQUE 85		5 395,87 €
Vendée Sécurité	Câblage non chiffré estimé à 695 €	3 915,63 €
Fermetur'Elec		4 378,46 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0):

- Décide de confier ces travaux à l'entreprise FERMETUR'ELEC pour un montant global de 4 378.46 € HT.
- Sollicite une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 80% du montant des travaux soit 3 502,77 €
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 du mois de janvier ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 09/01/2023..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Florent CANTETEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Corinne EMERIT, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Romain THOMAS, Yohan LAURENCEAU, Ninon LACOLLEY Hugues LELONG, Alexandra VÉQUAUD

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Daniel VALLIN donne pouvoir à Yohan LAURENCEAU, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Alexandra VÉQUAUD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

480-23 Acquisition d'un tracteur agricole – choix du fournisseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de consultation de fournisseurs dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée avec pour objectifs l'acquisition d'un tracteur agricole d'occasion (4 roues motrices, muni d'un chargeur avec pour option l'adaptation de la débroussailleuse).

Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprises	Marque Type	Nbre d' heures année	proposition HT	reprise	offres nette HT	Observations - classement
OUVRARD SAS	tracteur New Holland T5 .100 Electro Command 4RM	2680 h 2018	55 000 €	9 000 €	46 000€	Godet BMS – Fourche Palette- Fourche –avec adaptation de la débroussailleuse
NAULEAU SAS	tracteur New Holland T5 .105 Electro Command 4RM	2100 h 2015	48 000 €	0	48 000€	Sans Fourche –sans adaptation de la débroussailleuse
Ouest-Agri				0		Sans réponse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0):

- Décide de l'acquisition d'un tracteur agricole d'occasion à l'entreprise OUVARD SAS pour un montant net de 46 000.00 € HT (reprises incluses).
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

AFFICHÉ LE
18 JAN.

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire
Bruno Fabre

